Envoyé en préfecture le 06/04/2026
Reçu en préfecture le 06/04/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260406-26CM02AVR036-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE de Val d'Oust

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VAL D'OUST
Séance du Conseil du 2 Avril 2026

Convocation : 27 mars 2026
L'an deux mil vingt-six, le jeudi deux avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.

Présents (23) : Madame Audrey BAUCHÉ, Madame Evelyne BLANCHON, Monsieur Arnaud CHÉDALEUX, Monsieur Pierre DANIEL, Madame Lydia DENOUAL, Monsieur Jean-Paul DUBOIS, Monsieur Jean-Marc FOULON, Monsieur Janick GABILLET, Madame Guylaine HARDY, Monsieur Yves HUTTER, Madame Martine JARRY, Madame Annie LANGELIER, Madame Marlène LE JOSSEC, Monsieur Jean-Marie LEBON, Monsieur Philippe MAHÉ, Monsieur Olivier MILLET, Monsieur Philippe MORIZOT, Madame Marie-Pierre NOËL, Madame Patricia PEIGNÉ, Monsieur William PELLERIN, Madame Florence PRUNET, Madame Stéphanie QUATREVILLE, Monsieur Jean-Louis VERONIQUE.

Absents représentés (2) : Mme Carine AUGUSTE ayant donné pouvoir à M. Olivier MILLET ; Mme Véronique SABOURDY ayant donné pouvoir à Mme Audrey BAUCHE
Absente (1) : Mme Samantha DELECOLLE

Secrétaire : M. Janick GABILLET.
Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

DEL_2026_04_036_PROPOS LIMINAIRES : Désignation du secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L5211-1 et L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.
Il est proposé la candidature de M. Janick GABILLET.
Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 23	Pour : 25	Majorité absolue : 13
Votants : 25	Contre : 0	Suffrages exprimés : 25
	Abstentions : 0	

Au regard de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- **DESIGNE** M. Janick GABILLET en qualité de secrétaire de séance.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Val d'Oust, le 2 avril 2026.

Madame le Maire,
Florence PRUNET

Le Secrétaire de séance,
Janick GABILLET

Mairie de Val d'Oust * 56 (Morbihan) *

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication